

**MARTHA C.
NUSSBAUM**

**LES RELIGIONS
FACE À
L'INTOLÉRANCE**

VAINCRE LA POLITIQUE DE LA PEUR

CLIMATS

**COMMENT L'OCCIDENT
EST DEVENU ISLAMOPHOBE**

CLIMATS

ÉDITIONS DE LA RÉPUBLIQUE

MARTHA C. NUSSBAUM

LES RELIGIONS FACE À L'INTOLÉRANCE

CLIMATS

Il n'y a pas si longtemps, Européens et Américains s'enorgueillissaient de leur attitude éclairée, faite de tolérance et de compréhension, à l'égard des religions. Aujourd'hui, il semble que les choses aient changé, singulièrement à propos de l'islam. De nombreux pays d'Europe ont éprouvé le besoin de légiférer le port du foulard islamique. En France, depuis 2004, les filles n'ont pas le droit de porter le foulard à l'école. Au Kosovo, où la population musulmane est importante, la même interdiction prévaut. Dans certaines régions d'Allemagne, de Hollande, d'Espagne et de Belgique, les enseignantes dans l'exercice de leur fonction ne sont pas autorisées à porter le voile, alors que les religieuses et les prêtres ont la permission d'enseigner en habit.

Cinq arguments sont au cœur de tous les débats sur l'interdiction de la burqa. Tous reposent sur des contradictions qui favorisent, tacitement, les pratiques majoritaires et sont discriminatoires à l'égard des minorités. Au terme d'une analyse exemplaire de clarté et de rigueur, ce livre nous invite à dépasser la peur des religions et à interroger nos propres préjugés – même lorsqu'ils empruntent les habits flatteurs de l'exception française.

Traduit de l'anglais (États-Unis)
par Nathalie Ferron

Les religions face à l'intolérance

Martha C. Nussbaum

Les Religions face à l'intolérance

Vaincre la politique de la peur

Traduit de l'anglais (États-Unis) par Nathalie Ferron

CLIMATS

Du même auteur

Femmes et développement humain. L'approche des capacités, Éditions des femmes, 2008.

La Connaissance de l'amour : essais sur la philosophie et la littérature, Cerf, 2010.

Les Émotions démocratiques, Climats, 2011.

Capacités, Climats, 2012.

Titre original : The New Religious Intolerance.

Overcoming the Politics of Fears in an Anxious Age

The Belknap Press of Harvard University Press, 2012

© 2012 Martha C. Nussbaum

© Climats, un département des Éditions Flammarion, 2013,

pour la traduction française

ISBN : 978-2-0813-1507-5

En mémoire d'Arnold Jacob Wolf
1924-2008

« L'angoisse, avant tout, est la caractéristique de l'animal humain. C'est peut-être le nom que prennent tous les vices à un certain stade de leur développement. Ainsi, elle est tantôt une sorte de cupidité, tantôt une sorte de peur, une sorte d'envie, ou encore une sorte de haine. Heureux ceux qui en ont suffisamment conscience pour au moins tenter d'empêcher cette angoisse de leur obscurcir l'esprit... La tendance naturelle de l'âme humaine est la protection de l'ego. »

Iris Murdoch, *Le Prince noir* (1973)

« Je ne vois pas où est le problème.
Il y a bien la liberté religieuse, non ? »

« Cassandra », stripteaseuse du *New York Dolls*,
établissement situé près de Ground Zero, à propos
du projet de construction d'un centre socioculturel
musulman à proximité de son lieu de travail.

Préface

L'idée de ce livre m'est venue à l'occasion d'une tribune qu'on m'avait proposée dans la rubrique philosophique du blog du *New York Times*¹, pour commenter les projets d'interdiction de la burqa en Europe. On retrouvera les idées développées dans ce billet aux chapitres 3 et 4 du présent ouvrage. Je fus alors abasourdie par le nombre, la variété et la véhémence des réactions qu'il suscita. Heureusement, on me donna l'occasion de rédiger une réponse aussi longue que l'article d'origine. Je voudrais exprimer ici ma reconnaissance aux rédacteurs et aux quelque sept cents personnes qui ont envoyé leurs commentaires et m'ont permis d'approfondir certaines idées. C'est à ce moment-là que j'ai envisagé d'écrire un petit ouvrage sur la question. Je remercie Joyce Seltzer, qui m'accompagne depuis longtemps aux Presses universitaires de Harvard, pour son enthousiasme et l'aide qu'elle m'a apportée au cours de ce projet ; Chris Skene et Robert Greer pour leur précieuse contribution à mes recherches ; Rosalind Dixon, Aziz Huq, Saul Levmore, Ryan Long et Chris Skene pour la générosité et la pertinence de leurs

remarques à propos du manuscrit. Plusieurs chapitres en cours d'écriture ont été présentés lors d'un atelier organisé par le département de droit de l'université de Chicago et, comme toujours, je dois une profonde reconnaissance à mes collègues pour le temps qu'ils ont si généreusement accordé à la lecture du texte et pour l'excellence et la diversité des questions qu'ils m'ont posées, et qui ont guidé l'ultime révision de mon manuscrit : Dahwood Ahmed, Eric Biber, Jane Dailey, Lee Fennell, Bernard Harcourt, Richard Helmholz, Todd Henderson, Brian Leiter, Richard McAdams, Eduardo Penalver, Ariel Porat, Eric Posner, Mike Schill, Geoffrey Stone, Laura Weinrib et Albert Yoon.

Je dédie ce livre au regretté Arnold Jacob Wolf, ce grand homme du judaïsme libéral américain, qui a tant compté dans ma propre vie religieuse. Arnold fut l'une des personnes les plus sages qu'il m'ait été donné de rencontrer ; il était à la fois passionnément épris de justice sociale et profondément engagé religieusement ; c'était en outre un pédagogue de génie, à la fois bourru, exaspérant et désopilant, avec une passion toute socratique pour l'argumentation et une aptitude, moins socratique, elle, à la compassion et à l'humour. J'ai eu la chance de recevoir sa bénédiction lors de ma bat-mitsvah en août 2008. Malheureusement il est mort en décembre de la même année, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Suivant une longue tradition propre à la congrégation libérale de KAM Isaiah Israel², Arnold était un ardent défenseur de l'entente interreligieuse. Il organisait des activités communes avec des groupes chrétiens et musulmans ainsi qu'avec des églises et des mosquées afro-américaines locales. (La synagogue,

désormais célèbre parce qu'elle se situe en face de la maison de Barack Obama, est également sise à proximité de la maison de Louis Farrakhan et d'une grande mosquée afro-américaine.) Des passages clés de la liturgie avaient été réécrits de sorte que l'assemblée puisse chanter pour « tous les peuples du monde » plutôt que pour le seul « peuple d'Israël ».

À ceux qui le rencontraient pour la première fois, Arnold pouvait donner l'impression qu'ils se trouvaient devant un troll de conte de fées d'Europe centrale : avec sa silhouette petite et rondelette et sa barbe blanche, on aurait dit le nain Tracassin³, d'autant que sa voix bourrue, presque rageuse, semblait bien convenir à ce personnage au caractère irascible. Mais, contrairement au nain Tracassin qui, rongé par la rancœur et l'envie, avait, je suppose, le regard terne et suspicieux, Arnold avait des yeux pétillants, dans lesquels on pouvait déceler les mille et une nuances de l'affection qu'il portait à tous ceux, vieux et jeunes, qu'il réprimandait, voire rappelait à l'ordre, et dont il se moquait à l'occasion. (« La religion est une chose sérieuse, disait-il, mais cette assemblée, c'est une blague. ») Le jour de son enterrement, le rabbin Eugene Borowitz, qui était de sa génération, a rappelé qu'Arnold était avant tout un homme aimant, avant d'ajouter : « Et ce n'est pas une mince affaire que d'aimer les juifs. » Cet amour se voyait d'abord dans ses yeux, car il était fondé sur une curiosité réelle et sur la volonté de voir autrui tel qu'il était, et aussi sur le désir de s'exposer dans toute son imperfection. Il n'était pas de critique qu'Arnold ne s'adressât d'abord à lui-même avec la plus grande sévérité.

Voici deux anecdotes à propos d'Arnold qui semblent contradictoires. Lorsque les jeunes récriminaient au cours de ses séances de préparation à la bar-mitsvah et à la bat-mitsvah, il leur disait : « Mais cela ne te concerne pas. » En revanche, selon ce qu'en a rapporté lors de ses funérailles l'un des rabbins avec lesquels il étudiait la Torah, Arnold disait souvent à ses pairs : « Il y a toujours un rapport avec ta propre vie. » Était-ce de l'incohérence ? Je crois que ces deux histoires se rejoignent, pour peu qu'on se rende compte qu'au fond, notre propre vie ne s'arrête pas à notre seule personne. Arnold était partisan de l'introspection. Il souhaitait ardemment que les gens se laissent guider par l'Écriture, parce qu'elle les invite à une critique plus fine et à une connaissance plus profonde d'eux-mêmes. Mais, au fond, toute réelle connaissance de soi nous permet de comprendre que les autres ont autant de réalité que nous-mêmes, que notre vie ne se limite pas à notre propre personne et que ce qui importe, c'est d'accepter l'idée que le monde nous est donné en partage, et d'apprendre à agir en vue du bien d'autrui. Face à des adolescents autocentrés, Arnold mettait l'accent sur l'importance de l'autre ; face à des rabbins très cérébraux, il parlait du nécessaire examen de soi. Mais le message était le même : connais-toi toi-même afin de pouvoir sortir de toi et te mettre au service de la justice et de la paix.

Tel est aussi le message que je voudrais transmettre à travers ce livre.

Chapitre premier

La religion dans un monde en proie à l'anxiété et au soupçon

Il n'y a pas si longtemps, Américains et Européens s'enorgueillissaient de leur attitude éclairée, faite de tolérance et de compréhension, à l'égard de la religion. Même si tout le monde savait que l'histoire de l'Occident avait été marquée par d'intenses haines et violences religieuses – comme en témoignent les épisodes sanglants des Croisades et des guerres de Religion, mais aussi la violence plus discrète de la domination religieuse exercée par les Européens dans de nombreux pays à travers le monde, ou encore l'antisémitisme et la haine anticatholique dans certains pays, et enfin, ce sommet atteint par les horreurs du nazisme, non seulement en Allemagne mais dans bien d'autres pays encore –, jusqu'à une époque très récente, l'Europe se plaisait à penser que ces périodes sombres étaient révolues. La violence religieuse sévisait ailleurs, dans des sociétés plus « primitives », moins marquées par l'héritage des valeurs chrétiennes que ne l'étaient les démocraties sociales modernes d'Europe.

Les États-Unis se sont un peu mieux comportés que le « vieux continent », d'où les premiers colons se sont enfuis, souvent en quête de liberté religieuse et d'égalité. Les violences perpétrées au nom de la religion y ont toujours été un phénomène relativement rare. Certes, elles n'ont pas manqué de toucher les autochtones, dits « primitifs » et, plus récemment, les mormons et les Témoins de Jéhovah, groupes dissidents perçus par la majorité comme une étrangeté et une menace, mais les membres des corps religieux les plus communs n'en ont pas souffert. Par ailleurs, ce pays s'est toujours montré plus ouvert que l'Europe face à l'absence d'homogénéité dans la tenue vestimentaire ou le mode de vie, ce qui a permis aux minorités de pouvoir se conformer à leurs engagements religieux sans avoir à s'assimiler à la culture dominante. Toutefois, on ne saurait nier que la société américaine est bel et bien entachée par la peur et les préjugés religieux, que ce soit sous forme d'anticatholicisme, d'hostilité envers les immigrants¹, d'antisémitisme ou de préjugés divers à l'encontre de minorités « étranges ». Pour retrouver l'humilité qui sied à une culture soi-disant tolérante et respectueuse mais qui n'est pas exempte d'errances, il suffit de se rappeler par exemple qu'avant les années 1970, les grands cabinets d'avocats embauchaient peu de juifs, et que jusqu'à une période très récente, l'opinion publique aurait été scandalisée si les catholiques avaient formé la majorité à la Cour suprême. Et pourtant, les citoyens américains se perçoivent comme une société accueillante et ouverte à la diversité, une société ayant dépassé les préjugés du passé.

Les raisons de remettre en question cette représentation flatteuse sont aujourd'hui nombreuses. La situation

actuelle nécessite un examen de conscience rigoureux ; il s'agit de mettre au jour les origines des craintes et des soupçons hideux qui défigurent aujourd'hui toutes les sociétés occidentales. Je proposerai une approche inspirée par une philosophie éthique de type socratique, laquelle comporte trois éléments :

- des principes politiques témoignant d'un égal respect de tous les citoyens, assortis de la conscience de ce qu'impliquent ces principes dans le contexte religieux (ces principes sont déjà présents dans les traditions politiques des pays d'Europe et des États-Unis en particulier) ;

- une pensée critique rigoureuse qui permette de déceler et de dénoncer les contradictions, en particulier celles qui consistent à faire une exception pour soi, c'est-à-dire à « voir la paille dans l'œil du prochain et non la poutre dans le sien » ;

- le recours systématique au « regard interne », c'est-à-dire à cette capacité qui nous permet, grâce à l'imagination, de voir le monde du point de vue d'une personne de confession ou d'origine ethnique différentes.

Ces vertus éthiques sont toujours d'un grand secours dans un monde complexe. Il suffit de faire l'inventaire de certains événements récents survenus en Europe et aux États-Unis pour comprendre pourquoi elles le sont plus que jamais aujourd'hui.

En Europe : burqas, minarets, tuerie

Trois pays d'Europe – la France, la Belgique et l'Italie – ont voté des lois interdisant le port de la burqa et du niqab (qui couvrent le visage à l'exception des

yeux) dans les lieux publics². En dépit du fait reconnu que, dans ces trois pays, seule une infime minorité de musulmanes portent ces vêtements (en Italie, par exemple, elles ne seraient qu'une centaine, selon une estimation fiable, l'estimation la plus élevée ne dépassant pas les trois mille personnes), ces lois – qui font sans aucun doute peser un fardeau très lourd sur les personnes souhaitant exercer en conscience leur liberté religieuse – ont été perçues comme une urgence absolue et une manière de répondre à une crise générale très profonde³.

Ces événements ont suscité des réactions jusque chez les spécialistes du vêtement féminin. En Italie, haut lieu de la mode féminine, Giorgio Armani en personne, fort de son autorité en la matière, a pris la défense de la burqa, en disant (plusieurs années avant l'interdiction nationale, lorsque les interdictions étaient encore locales) que les femmes devaient pouvoir s'habiller à leur guise. « C'est une question de respect des convictions et de la culture des autres, a-t-il déclaré, il nous faut accepter ces idées⁴. » Mais les Italiens n'ont pas écouté la voix de la mode, sans doute préoccupés par des sujets qu'ils jugeaient plus graves.

Au même moment, de nombreux pays d'Europe ont imposé des règles sur le foulard islamique, qui ne couvre que les cheveux. En France, les filles n'ont pas le droit de porter le foulard à l'école⁵. Au Kosovo, où la population musulmane est importante, la même interdiction a été imposée⁶. Dans certaines régions d'Allemagne, de Hollande, d'Espagne et de Belgique, les employées du secteur public ne sont pas autorisées à porter le voile, notamment les enseignantes dans

l'exercice de leur fonction, alors que les religieuses et les prêtres ont la permission d'enseigner en habit⁷. En Suisse, les filles n'ont pas le droit de porter le foulard pour jouer au basket⁸. En Russie, les femmes ont obtenu le droit de garder leur foulard sur les photos figurant sur leur passeport, mais une adolescente a récemment été renvoyée de l'école parce qu'elle portait un foulard, lequel a été interdit sous toutes ses formes dans une université du Nord-Caucase⁹.

En Suisse, après une campagne destinée à susciter la crainte d'une prise de pouvoir musulmane, les votants, consultés par référendum, se sont prononcés à 57% pour l'interdiction de la construction de minarets dans les mosquées, bien que peu de mosquées possèdent un minaret (quatre mosquées sur cent cinquante à ce jour, en Suisse) et que, par conséquent, la question architecturale soit apparemment purement symbolique¹⁰.

La peur de l'islam montre sa face hideuse jusque dans d'infimes détails, parfois cocasses. Le maire de la commune de Capriate San Gervasio, dans la province de Bergame, a interdit les commerces de kébab dans la ville en 2009¹¹. Le site Internet d'un groupe suprématiste blanc (www.stormfront.org) s'est réjoui de cette « victoire », et a renchéri en essayant de susciter du dégoût pour ces restaurants décrits comme étant crasseux et envahis par les cafards (chose courante un peu partout à travers le monde, mais que l'on ne manque jamais d'évoquer pour inspirer le dégoût). Dans l'année, plusieurs communes de la région de Bergame et de Gênes ont également imposé l'interdiction. À Lucques, on a jeté une bombe incendiaire sur un

commerce de kébabs, tandis qu'un membre du Parlement appartenant à la Ligue du Nord, parti hostile à l'immigration, appelait à l'interdiction de toutes les cuisines étrangères. Le ministre de l'Agriculture, lui-même membre de ce parti, a approuvé l'interdiction, en invoquant à la fois la tradition et la protection de la santé ¹².

On imagine généralement l'Europe du Nord comme une zone de tranquillité où règnent tolérance et bienveillance idéales, et tel est le cas la plupart du temps. Pourtant, la région a connu des vagues de sentiment antimusulman. La Finlande, pays que je connais bien, n'a pas adopté de loi visant à interdire les tenues à caractère religieux, quelles qu'elles soient, et ce type de projet ne reçoit guère de soutien politique ; en revanche, la discrimination à l'égard des femmes voilées dans le monde du travail est bien réelle ¹³. Certains employeurs (la police ainsi que certains magasins d'alimentation) déclarent ouvertement leur refus d'embaucher une femme voilée ¹⁴. Les écoles du canton de Raseborg ont interdit le port du foulard pour les élèves avant de lever l'interdiction devant la pression du public ¹⁵. Dans deux cas, cependant, il a fallu renoncer à une politique de tolérance à l'égard des musulmans en raison, là encore, de la pression populaire. Les crèches municipales d'Helsinki et d'Espoo ont cessé de proposer des menus spéciaux aux enfants musulmans ¹⁶. Quant à la décision controversée de réserver certains créneaux horaires pour les femmes musulmanes à la piscine municipale de Janomaki, elle a été annulée, même si un nouveau créneau a été mis en place le soir, à l'usage exclusif des femmes ¹⁷. La Fin-

lande fait preuve d'indulgence et de tolérance, mais les tensions demeurent, et les Finlandais ont tendance à faire l'amalgame entre le non-homogène et l'étranger. Cette tendance fâcheuse se retrouve d'ailleurs dans le traitement médiatique de la question : on y parle en effet des « Finlandais » et de la « culture finlandaise » par *opposition* aux musulmans et à l'islam, sans se demander si les musulmans en question sont résidents ou même citoyens finlandais.

En juillet 2011, un voisin d'Europe du Nord a subi une attaque terroriste de grande ampleur. Un fanatique norvégien, Anders Behring Breivik, a assassiné soixante-dix-sept personnes lors d'un double attentat : il a fait sauter une bombe au pied d'un bâtiment ministériel à Oslo et ouvert le feu sur de jeunes représentants travaillistes qui s'étaient rassemblés sur l'île d'Utøya à l'occasion d'un camp d'été. Le jour des attentats, Breivik, qui a reconnu les crimes mais n'a pas exprimé de regrets, a mis en ligne un manifeste de mille cinq cents pages dans lequel il tentait de justifier ses actes par une théorie fondée sur l'idée que l'Europe devait lutter contre le fléau de l'islamisation. Breivik avait évidemment des liens avec divers groupes antimusulmans en Europe et aux États-Unis. Bien que très largement condamnés, ses actes ont été chaleureusement salués par certains hommes politiques d'extrême droite à l'étranger. En France, Jacques Coustel, du Front national, a vu en Breivik une « icône », et l'a désigné comme « le premier défenseur de l'Occident » dont l'objectif était de « combattre l'invasion musulmane », à l'instar de ce héros que fut Charles Martel. En attendant une enquête, il a été suspendu par son parti, ce qui n'a

pas été le cas d'un autre membre du FN ayant tenu des propos similaires mais moins explicites. Mario Borghesio, parlementaire italien de la Ligue du Nord (et membre du gouvernement Berlusconi), a condamné la violence de Breivik tout en approuvant ses idées, notamment son « opposition à l'islam et sa critique explicite d'une Europe qui a rendu les armes avant même de se battre contre son islamisation ».

Aux États-Unis : foulards, mosquées et charia

Les États-Unis n'ont pas connu de violences religieuses de masse récemment (sauf à compter l'attentat d'Oklahoma City en 1995, perpétré par des miliciens¹⁸ vaguement chrétiens, qui s'attaquèrent en l'occurrence au gouvernement fédéral plutôt qu'aux immigrés ou à des minorités religieuses). Cependant, malgré un environnement où l'hétérogénéité et le pluralisme religieux sont mis en avant, le pays n'a jamais été exempt de préjugés ni de poussées de violence occasionnelles à l'encontre de nouveaux groupes religieux. Les premiers colons chassaient parfois les personnes dont les opinions religieuses étaient jugées hérétiques (Roger Williams [vers 1604-1683], par exemple, dut quitter le Massachusetts pour s'exiler au Rhode Island). Les juifs, les quakers, les baptistes et les mennonites furent bien accueillis dans certaines colonies, mais pas dans toutes¹⁹. Au XIX^e siècle, une vague d'immigration catholique en provenance d'Irlande et du sud de l'Europe suscita une vive réaction d'hostilité, tandis que le mouvement nativiste²⁰ prenait de l'ampleur. Sous

une forme ou une autre, les préjugés anticatholiques ont toujours joué un grand rôle dans la vie politique américaine, jusqu'à une date très récente : au cours de la guerre froide, par exemple, Paul Blanshard, journaliste libéral, écrivit un best-seller intitulé *American Freedom and Catholic Power* (1947) dans lequel il mettait en garde les Américains contre le catholicisme, aussi dangereux à ses yeux pour la démocratie américaine que le communisme. Quant aux groupes moins nombreux, tels les mormons et les Témoins de Jéhovah, ils ont été en butte non seulement aux préjugés mais aussi à la violence physique²¹. L'antisémitisme, très répandu dans les années 1970, n'a pas disparu aujourd'hui²². Au vu de cette histoire, comment les Américains réagissent-ils à l'angoisse actuelle face à la religion ?

La réaction américaine est plus diversifiée que celle des Européens car elle concerne un plus grand nombre de religions. Les juifs n'échappent pas au soupçon, surtout s'ils sont étrangers. Ainsi, trois juifs mexicains qui voulaient prier à bord d'un vol de la compagnie Alaska Airlines entre Mexico et Los Angeles ont été appréhendés et interrogés à leur arrivée par le FBI, qui avait été alerté par l'équipage²³. Après les attentats du 11-Septembre, on prenait souvent le turban sikh pour un accessoire de la tenue musulmane et les sikhs étaient fréquemment importunés dans les aéroports, voire même violemment agressés²⁴. Encore aujourd'hui, les sikhs se plaignent des fouilles de turban dans les aéroports, en dépit des recommandations de la TSA²⁵ qui préconise de procéder par simple toucher, éventuellement effectué par le porteur lui-même, après quoi on vérifie que ses mains ne portent pas de traces de produits

chimiques²⁶. Les recrues sikhes ne sont autorisées par l'armée américaine à conserver leur turban que depuis une date très récente. De nombreux sikhs se sont distingués au service de l'armée, et beaucoup d'entre eux sont progressistes. Un porte-parole de l'armée, George Wright, a déclaré : « L'armée a pour politique de tolérer les pratiques religieuses tant que celles-ci ne nuisent pas aux impératifs militaires. » L'hindouisme aussi a été confronté à des difficultés : la première fois qu'au Sénat on a voulu ouvrir la séance par une prière conduite par un hindou, des protestataires organisés, se disant « chrétiens et patriotes », ont dû être évacués de la tribune du public pour avoir troublé le fonctionnement du Congrès, tandis que le sénateur de la majorité, Harry Reid, condamnait leurs actes²⁷.

Mais aux États-Unis comme en Europe, la très grande majorité de ces fâcheux incidents concernent l'islam. À ma connaissance, il n'y a jamais eu de proposition visant à interdire la burqa, mais le foulard a donné lieu à des incidents occasionnels. Une femme musulmane de trente et un ans qui portait un foulard a dû descendre d'un avion de la compagnie Southwest Airlines parce qu'un agent de bord l'aurait entendu dire au téléphone : « C'est bon », alors qu'elle-même prétendait avoir dit : « C'est bon, il faut que je raccroche », parce qu'on se préparait au décollage. Après avoir palpé le foulard de cette passagère et lui avoir parlé, les agents de la sécurité des transports ont reconnu qu'il s'agissait d'une erreur et n'ont pas demandé à inspecter son téléphone portable ni son sac, mais l'accès à son vol lui fut refusé car l'équipage était « gêné par sa présence ». La compagnie lui a présenté

ses excuses à deux reprises et lui a offert un billet gratuit, mais elle a déclaré n'avoir pas l'intention de s'en servir car elle ne voyagerait plus avec la Southwest Airlines. La compagnie a fini par lui faire des excuses publiques et officielles²⁸. De son côté, Imane Boudhal, Marocaine employée chez Disney, a intenté un procès à l'entreprise pour obtenir le droit de garder son foulard sur son lieu de travail. La jeune femme est serveuse au Grand Californian Hotel de Disneyland. Ses supérieurs hiérarchiques lui ont expliqué que le hijab ne correspondait pas au « look Disney » et lui ont proposé un poste où elle ne serait pas en contact visuel avec les visiteurs. Devant son refus, Disney lui a proposé un nouveau compromis : un grand chapeau d'homme à porter par-dessus son hijab – si l'on en juge par les photos, le résultat est assez ridicule. Elle a de nouveau refusé²⁹. Autre exemple : Noor Abdallah, une jeune musulmane venue de l'Illinois pour faire un stage chez Disney en Californie, a accepté un compromis guère moins étrange : mettre un béret bleu par-dessus son hijab³⁰. Le message transmis ici est sans aucun doute le suivant : la vue de femmes ayant l'air de ce qu'elles sont, c'est-à-dire des musulmanes pieuses, déplairait aux clients. Alors que Noor Abdallah a accepté le compromis, Imane Boudhal continue de défendre sa cause. D'autres plaintes relatives au lieu de travail ont été enregistrées et leur nombre semble augmenter³¹. Cependant, il est significatif que cette bataille n'ait pas encore gagné la sphère publique américaine. Il y a peu, une femme s'étant vu refuser l'accès au tribunal de Douglasville en Géorgie parce qu'elle ne voulait pas ôter son foulard, l'État de Géorgie a recommandé que

l'on soit autorisé à entrer la tête couverte dans tous les tribunaux de l'État ³².

Si le foulard ne pose problème que dans quelques cas isolés entre employeur et employée, on connaît en revanche au moins deux cas où des projets de mosquée ont rencontré l'hostilité du public. Rien aux États-Unis n'est comparable à l'interdiction des minarets en Suisse, mais les services territoriaux du comté de DuPage, près de Chicago, ont tout de même refusé l'implantation d'une mosquée à Willowbrook, après avoir mis leur veto à la construction d'un centre de formation musulman et d'un lieu de prière près de Naperville et avoir rejeté une demande concernant un centre religieux musulman dans un des quartiers ouest de Chicago. Pour motiver leurs refus, les services publics ont à chaque fois invoqué la sursaturation : le trop grand nombre d'établissements confessionnels engendrerait des problèmes de circulation et d'évacuation des eaux. Pourtant, toutes les autres confessions disposent d'un lieu de culte. Près du site de Willowbrook, par exemple, se trouvent déjà un centre de méditation bouddhiste, une mission Chinmaya et une église orthodoxe macédonienne. Les églises chrétiennes et les synagogues sont nombreuses dans la région. Il est donc regrettable que l'argument de la sursaturation survienne justement à propos de la communauté religieuse qui connaît l'essor le plus rapide dans la région – et se trouve ainsi exclue. D'autres arguments relatifs à la dévalorisation de l'immobilier dans le secteur montrent que les préoccupations sont en réalité d'un tout autre ordre. Un projet de centre socioculturel musulman, qui devait s'implanter sur la 248^e Avenue de

Naperville, a également été rejeté par les services d'urbanisme de la ville en octobre 2011, de nouveau au motif d'une sursaturation et de problèmes de circulation ; or on pouvait voir sur le site des pancartes incitant à voter « Non à la mosquée ».

Dans le même registre, un projet de centre socio-culturel musulman a été rejeté à Murfreesboro, dans le Tennessee. Il s'agissait en fait d'agrandir un centre existant depuis trente ans. Mais en juin 2010, des centaines d'opposants ont fait irruption dans la salle du conseil régional en protestant violemment. Deux mois plus tard, un incendie criminel ravageait le chantier. Le FBI fut dépêché sur place et les lieux de culte musulmans de la région placés sous protection. Au même moment, dans le cadre d'un procès intenté par des propriétaires locaux à la région, le ministère de la Justice réaffirmait le droit de la communauté musulmane à faire construire un lieu de culte. Enfin, en janvier 2011, la police a déjoué un attentat qui visait l'Islamic Center of America, dans le Michigan. Roger Stockham, un vétéran californien de soixante-trois ans, connu pour ses positions hostiles à l'islam, fut arrêté en possession d'une grande quantité d'explosifs. Il fut déclaré inapte à passer en jugement.

Dans ce cas précis, l'auteur de l'acte était un individu isolé, mais les protestations et les menaces à l'encontre des mosquées semblent de plus en plus fréquentes. Selon l'American Civil Liberties Union (ACLU, ligue américaine de défense des droits civiques), entre mai et septembre 2010, une trentaine de mosquées, existantes ou en projet, ont été vandalisées, ont fait l'objet de

protestations ou d'une opposition virulente fondée sur une hostilité à l'égard de l'islam ³³.

L'application potentielle de la charia, la loi islamique, aux citoyens américains fait l'objet d'une controverse aux États-Unis. En Oklahoma, un amendement à la Constitution de l'État, passé avec 70% des voix, dispose que les tribunaux de l'État peuvent s'inspirer des lois fédérales américaines, du droit coutumier (*common law*) et, si besoin, « des lois d'un autre État », mais ne sauraient « observer les préceptes légaux des autres pays ou cultures..., des lois internationales ou de la charia ». Rex Duncan, le principal architecte de cette loi, s'est ainsi justifié : « C'est une guerre qui engage la survie de l'Amérique. C'est une guerre culturelle ³⁴. »

Cet amendement (appelé « *Save our State* »), mal conçu et vague, pose de nombreux problèmes, dont le fait que le droit coutumier est d'origine britannique et que le rejet des lois internationales pourrait s'appliquer, si l'on voulait, au droit et aux traités maritimes, pourtant en usage. Son principal défaut tient toutefois à son caractère redondant : l'*Establishment Clause* du premier amendement de la Constitution américaine interdit de fait l'application de codes juridiques propres à une quelconque religion dans les tribunaux américains ³⁵. Certains groupes islamiques ont remis en cause cette loi qui, à leurs yeux, était particulièrement stigmatisante à l'égard de l'islam. Leur plainte a été jugée valable, en vertu de l'*Establishment Clause*. La juge a donc suspendu temporairement la mise en œuvre de la loi en attendant une nouvelle audience, puis elle a prorogé son injonction pour une durée indéterminée.

Elle a motivé sa décision en expliquant que la loi en question ne reposait pas sur des considérations laïques : « sa visée première étant d'entraver une croyance religieuse », l'État empiétait sur la liberté religieuse. Comme les spécialistes, la juge a également relevé que cette loi était particulièrement injuste envers les musulmans, dans la mesure où les tribunaux ont le droit de faire appliquer des contrats (pour des testaments ou des mariages) qui contiennent des termes propres à d'autres traditions religieuses. Aziz Huq, professeur de droit à l'université de Chicago, a ainsi commenté l'affaire dans le *New York Times* :

Ces interdictions priveraient les musulmans d'un égal accès à la loi. Le boucher ne pourrait plus respecter les principes de l'abattage rituel ; principes qui, comme pour la viande casher et d'autres aliments soumis à des rituels religieux, sont couramment appliqués à travers le pays. Le banquier, pour sa part, ne pourrait plus réclamer de dommages et intérêts face à l'usage abusif d'un instrument financier certifié « conforme à la charia » parce que interdisant la production d'intérêts ³⁶.

La controverse a donné lieu à une vague antimusulmane dans tout l'Oklahoma. Elle a par ailleurs incité d'autres États à proposer des mesures similaires, en des termes savamment choisis pour éviter l'écueil constitutionnel rencontré par la loi qu'on avait tenté d'introduire en Oklahoma. La plus étrange de ces mesures est sans doute celle qui nous vient du Tennessee : le respect de la charia constituerait un crime passible de quinze ans de prison. Étant donné que la charia, tout comme la tradition juive, couvre un grand nombre de

pratiques individuelles relatives à l'alcool, à certaines normes alimentaires ou au déroulement des prières, et qu'elle comporte un code de probité dans la conduite des affaires, non seulement la loi proposée par le Tennessee est ridicule, mais le simple fait qu'on ait pu la proposer donne la mesure de l'ignorance du public et du degré de suspicion à l'égard des musulmans. (Face à ces objections, le législateur qui avait rédigé le projet de loi se contenta de répondre qu'il n'avait « pas fini d'étudier la question ».)

Ces incidents sont autant de preuves de la montée d'un sentiment antimusulman aux États-Unis. Les plaintes pour discrimination à l'embauche déposées auprès de l'Equal Employment Opportunity Commission (EEOC, Commission pour l'égalité d'accès à l'emploi) de la part de musulmans se sont multipliées dernièrement. Enfin, plusieurs instituts de sondage (Gallup, Pew et ABC) ont confirmé la montée des opinions hostiles aux musulmans.

*Une certaine idée de l'identité nationale :
homogénéité et appartenance*

De tels événements sont très inquiétants, ils prouvent que la religion, en particulier l'islam, inspire de plus en plus de peur aux États-Unis. Néanmoins, rien dans ce pays ne s'apparente aux interdictions portant sur la tenue musulmane dans divers pays et régions d'Europe, ni au référendum sur les minarets en Suisse. Comment expliquer cette différence ? Les États-Unis sont sans doute moins réfractaires à l'hétérogénéité que ne l'est

l'Europe, et cette différence tient à leurs façons respectives de se représenter l'identité nationale.

En Europe, où est né l'État-nation moderne, la notion d'appartenance nationale s'enracine dans des caractéristiques difficiles, sinon impossibles, à partager pour de nouveaux immigrants. Pour ces nations, fortement influencées par le romantisme, l'appartenance à un même sang, à un même sol, à un même ensemble ethnolinguistique et une même religion sont des éléments nécessaires, ou du moins essentiels, à l'identité nationale. C'est pourquoi il semble quasiment impossible qu'une personne dont l'origine géographique, la terre sainte, la langue maternelle ou l'apparence et la tenue vestimentaire sont différentes puisse un jour réellement faire partie du pays, même si elle y réside depuis très longtemps. Une des raisons pour lesquelles les juifs ont eu tant de mal à se faire accepter comme citoyens européens à part entière – si tant est qu'ils aient fini par y parvenir – c'est qu'ils étaient perçus comme intrinsèquement différents : ils priaient et s'habillaient différemment, parlaient une autre langue et mangeaient autrement. Dans la mesure où ils s'assimilaient au reste de la population, où ils mangeaient et se mariaient avec des non-juifs, priaient en allemand plutôt qu'en hébreu (comme le faisaient généralement les juifs non orthodoxes en Allemagne) et s'habillaient « normalement » (sans kippa ni barbe), ils avaient davantage de chances d'être acceptés, du moins jusqu'à l'avènement des théories raciales et de la typologie fondée sur le sang, phénomènes relativement tardifs. Mais une fois que les théories raciales eurent gagné la partie, l'assimilation cessa d'être un rempart. Avant et après cette

période, cependant, ce qui compte, c'est l'homogénéité et l'assimilation à la culture dominante. Être différent, c'est être étranger.

Notons tout de même que cette homogénéité a toujours été plus ou moins fictive et qu'elle dissimulait des différences de sectes, de clans, de dialectes et autres sources de diversité interne. Des historiens comme Eric Hobsbawm pour l'Europe, Graham Robb pour la France, et Linda Colley pour la Grande-Bretagne ont montré que les récits relatifs à l'identité nationale, dont le rôle est de masquer des divisions très anciennes, étaient souvent fragiles³⁷. Pour l'Italie et l'Allemagne, le cas est encore plus frappant puisque leur unité s'est faite plus tard et qu'elle résulte de manière plus évidente encore d'une construction. Enfin, comme l'a si bien montré l'historien George Mosse, les projets d'unité européenne ont souvent été fondés sur une idée de la nation définie par opposition à des éléments étrangers ou minoritaires que l'on associe à une forme de dégénérescence, elle-même souvent liée à une sexualité stigmatisée³⁸. L'idée d'homogénéité correspond donc bien à une réalité (une majorité de personnes partagent la même religion) mais celle-ci est moins solide qu'on ne le prétend. Néanmoins, nous finissons par croire en cette homogénéité et nous voyons de la ressemblance là où, auparavant, nous aurions vu de la différence.

Cette attitude prévaut dans de nombreuses régions d'Europe aujourd'hui. Elle trouve sans doute son expression la plus extrême en Finlande où, l'immigration étant fortement limitée, les Finlandais voient très peu de personnes dont l'apparence diffère de la leur.

L'une de mes collègues à l'université de Chicago, qui est finlandaise et a grandi dans la deuxième ville du pays, m'a rapporté qu'avant l'âge de seize ans, elle n'avait jamais rencontré que des protestants d'Europe du Nord. La Finlande présente, sous une forme assez abrupte et simple, des caractéristiques que l'on retrouve dans une certaine mesure dans la plupart des pays d'Europe. Même si le triste épisode de la collaboration finlandaise avec le régime nazi durant la Seconde Guerre mondiale s'explique par diverses causes, notamment la haine de la Russie, l'antisémitisme – forme la plus courante de l'expression du rejet de la différence à l'époque – y était très répandu. Le nationalisme finlandais illustre particulièrement bien la thèse selon laquelle l'identité nationale est le produit d'une construction mentale délibérée puisqu'on peut en retracer la formation et retrouver le nom de ses auteurs. C'est au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle qu'un groupe d'intellectuels, influencés par le romantisme européen, redécouvrit la langue finnoise, qui n'était alors parlée que dans des zones rurales (les gens des villes et l'élite culturelle parlant le suédois), et sortit de l'oubli des mythes sur les origines de la nation (comme celui du *Kalevala*, tiré du folklore traditionnel mais écrit au XIX^e siècle)³⁹. De nouveaux artistes patriotes se mirent à écrire des romans sur la vie à la campagne, à peindre de magnifiques œuvres de style romantique pour exalter le caractère national à travers la représentation de lacs et de forêts, et à composer des musiques exprimant l'amour de la nature et du folklore finlandais (le plus célèbre compositeur de ce mouvement étant Sibelius). Des personnes qui avaient

toujours parlé suédois se mirent à parler le finnois et à troquer leurs noms suédois pour des noms finlandais. Leur langue, si tardivement redécouverte, est pour les Finlandais une source de grande fierté, et ils considèrent souvent comme des étrangers ceux qui ne savent pas parler le finnois (une langue particulièrement difficile, qui n'appartient pas à la famille indo-européenne et ne présente de liens qu'avec le hongrois et l'estonien). Aujourd'hui, si j'en crois mes amis finlandais, un immigré africain parlant couramment le finnois serait considéré comme moins étranger qu'un protestant blond ne parlant qu'anglais ou allemand, même si l'anglais est devenu la langue principale à l'université et dans les échanges commerciaux. Mais l'exclusion fondée sur l'apparence existe aussi, et il faut que tous les facteurs d'inclusion soient réunis pour qu'un nouveau résident puisse trouver sa place.

La Finlande est un cas unique et extrême en matière d'homogénéité. Mais tous les pays européens sont plus ou moins confrontés aux mêmes problèmes. Aucun n'a clairement défini l'appartenance à la nation en termes d'idéaux et de combats politiques à mener, contrairement à de nombreux pays, tels l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Inde, l'Afrique du Sud et les États-Unis, où cette idée contribue dans une certaine mesure à régler les problèmes d'inclusion. Non pas que les questions d'intégration et d'identité n'y fassent l'objet d'aucun débat, mais disons qu'au départ, la porte reste entrouverte : on accueille quiconque est en mesure de participer au projet porteur des aspirations de la nation, et dont les éléments essentiels sont « la vie, la liberté et la recherche du bonheur » (et en Inde,

N° d'édition : L.01EHBN000612.N001
Dépôt légal : septembre 2013